

## Mise en place d'un système de management selon la norme ISO 14001



**Objectif : S'organiser pour intégrer l'environnement  
dans ses activités**

# **Manuel de Management de l'environnement**

## **d'Olivier COURTEIX**

### ***Objet***

---

Cette procédure a pour objet de définir l'organisation générale pour répondre aux exigences de la norme ISO 14001.

### ***Domaine d'application***

---

Cette procédure s'applique à l'ensemble des activités extra-professionnelles d'OC.

### ***Documents de référence***

---

Norme ISO 14001

### ***Abréviations***

---

AES : Aspect Environnemental Significatif

IES : Impact Environnemental Significatif

NC : Non-Conformité (réglementaire)

OC : Olivier COURTEIX

SME : Système de Management de l'Environnement

<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>Evolution / Remarques</b>
00	25/06/2003	Création du manuel
01	02/02/2004	Modifications
02	18/08/04	Modifications mineures (sur la forme)



# SOMMAIRE



I – PRESENTATION .....	4
I-1 Edito.....	4
I-2 Choix d'un logo .....	5
I-3 Le Manuel Environnement.....	5
II – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE .....	5
III – PLANIFICATION .....	6
III-1 Aspects Environnementaux.....	6
III-2 Exigences légales et autres exigences.....	8
IV – OBJECTIFS & CIBLES ET PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTALE....	10
V – STRUCTURE ET RESPONSABILITES.....	11
VI – FORMATION, SENSIBILISATION ET COMPETENCE .....	11
VI-1 FORMATION ET COMPETENCE .....	11
VI-2 SENSIBILISATION .....	11
VII – COMMUNICATION.....	11
VIII – DOCUMENTATION / ENREGISTREMENTS .....	12
IX – MAITRISE OPERATIONNELLE .....	12
X – PREVENTION DES SITUATIONS D'URGENCE ET CAPACITE A REAGIR .....	12
XI – SURVEILLANCE ET MESURAGE .....	14
XII – NON-CONFORMITE, ACTION CORRECTIVE ET ACTION PREVENTIVE .....	14
XIV – AUDIT DU SME .....	14
XV – REVUE DE DIRECTION.....	15



# I – PRESENTATION



## I-1 Edito

**L'historique de cette démarche** - Au départ j'ai souhaité réaliser ma propre analyse environnementale afin de l'utiliser comme exemple lors de formation sur l'ISO 14001. Je me suis posé la question : Quels sont mes impacts environnementaux ? Je fus très surpris par les premiers résultats. Je ne pensais pas être « si mauvais » notamment à cause d'un manque de surveillance régulier de mes consommations. Pris au jeu, je décide alors de mettre en place tout le système de management de l'environnement.

**Une auto-critique indispensable** - Une remarque qui revient souvent lors de mise en place dans une entreprise : « D'autres polluent beaucoup plus que nous, commençons par eux ! ». Effectivement, il est plus facile de critiquer les autres mais il est moins évident de faire sa propre auto-critique. Il m'est arrivé lors de formation d'avoir des personnes qui font remarquer que les feuilles de classeur ne sont pas imprimées en recto-verso. Je me dois donc appliquer à moi-même ce que je conseille aux autres de faire.

**La vertu de l'exemple** – Mes amis me demandent souvent en quoi consiste mon métier de consultant environnement. J'espère que cette application va leur permettre de mieux apprécier en quoi consiste réellement une démarche environnementale. C'est la même démarche qui est mise en place dans les entreprises que j'accompagne, forme ou audite.

La prise en compte de ses propres aspects environnementaux est un exercice que chacun peut appliquer à soi-même. Au travers de mon système, chacun pourra retrouver des aspects qui le concernent. Je fus d'ailleurs surpris du succès que cette analyse a eu lors de formation. L'aspect très concret de cette analyse et le fait que chacun peut s'y retrouver facilite la compréhension des exigences de la norme ISO 14001.

**Une « vraie » démarche** - Les difficultés que je rencontre dans ma démarche sont les mêmes que celles que je rencontre dans l'industrie : manque de temps pour faire vivre le système, difficultés pour assurer la surveillance, manque de données pour mesurer l'amélioration...

**Un état d'esprit** - Montrer de façon amusante, ce système de management n'en demeure pas moins un vrai système qui répond aux exigences de la norme ISO 14001. L'essentiel est d'avoir conscience de ses impacts pour s'améliorer. Intégrer l'environnement dans son quotidien, c'est l'objectif de tout système de management de l'environnement.

**Vos réactions** - Devenez auditeur et vérifiez de vous-même si mon système est conforme aux exigences de la norme ISO 14001 !



## I-2 Choix d'un logo



Le logo ci-contre représente un homme au centre de la roue de l'amélioration continue. Cette roue tourne pour améliorer les Performances Environnementales (PE). Ce logo est associé à tous les documents du SME.

## I-3 Le Manuel Environnement

Le présent manuel décrit les modalités de fonctionnement du Système de Management Environnemental (SME) d'Olivier COURTEIX (OC).

Toutes les activités extra-professionnelles d'OC sont prises en compte dans le champs d'application de cette démarche environnementale. Les activités extra-professionnelles sont prises en compte dans la démarche QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) de GSA Management et ne n'entrent pas dans le champ d'application.

*Chapitre de la norme :* - 4.1.

## II – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Une politique en matière d'Environnement est rédigée par OC. Elle pourra évoluer à la suite des revues de Direction, en fonction notamment de l'évolution des actions engagées.

Elle permet d'inscrire l'environnement dans la stratégie à long terme ainsi que dans les activités quotidiennes d'OC. Elle donne un cadre pour l'établissement et l'examen des objectifs et cibles environnementaux.

Cette politique est documentée et affichée dans l'appartement d'OC. La politique est tenue disponible à la demande pour toutes les parties intéressées. Elle est téléchargeable sur le site Internet de GSA Management ([www.gsamanagement.fr](http://www.gsamanagement.fr)).

*Chapitre de la norme :* - 4.2.

*Document de référence :* - *Politique environnementale d'Olivier COURTEIX*





### III – PLANIFICATION

#### III-1 Aspects Environnementaux

L'analyse environnementale permet de définir d'une façon générale l'ensemble des activités d'OC pouvant avoir une conséquence sur l'environnement.

La criticité de chaque impact est évaluée grâce à des grilles de cotations. Elle correspond au produit des paramètres « Fréquence », « Gravité » et « Sensibilité ». Les impacts dépassant le seuil de criticité (18) sont appelés Impact Environnementaux Significatifs (IES). Ensuite, la « maîtrise » de l'impact est notée. Si cette note est inférieure à 1 alors l'aspect associé à cet impact est appelé Aspect Environnement Significatif (AES).

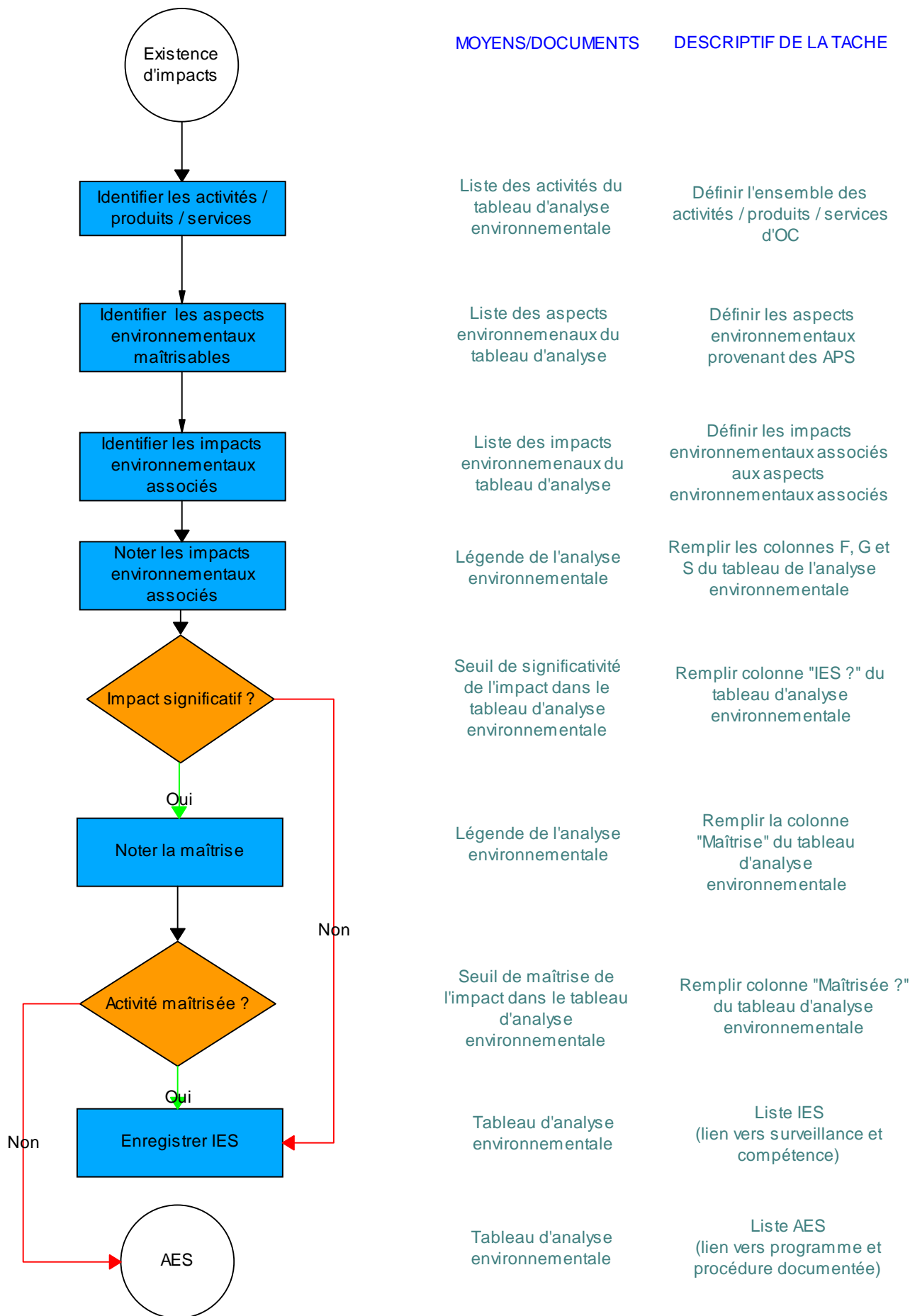
Tout aspect non-conforme par rapport à la réglementation est considéré comme un AES. L'analyse est mise à jour au moins **tous les ans**.

Le logigramme à la page suivante décrit le processus de réalisation de l'analyse environnementale.

*Chapitre de la norme :* - 4.3.1

*Document de référence :* - *Tableau d'analyse environnementale*  
- *Légende de l'analyse environnementale*





LOGIGRAMME D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE





### III-2 Exigences légales et autres exigences

OC utilise la veille réglementaire **mensuelle** environnementale de GSA Management pour connaître les nouveaux textes réglementaires.

Le tableau d'analyse réglementaire rassemble l'ensemble des textes applicables et informatifs par rapport aux aspects environnementaux d'OC. L'état de conformité et les justifications sont intégrés dans le tableau.

Les textes informatifs sont identifiés dans le tableau d'analyse réglementaire. Ils sont enregistrés pour lister les textes qui pourront s'appliquer pour d'éventuels nouveaux aspects (ex. cas de l'achat d'un bien immobilier).

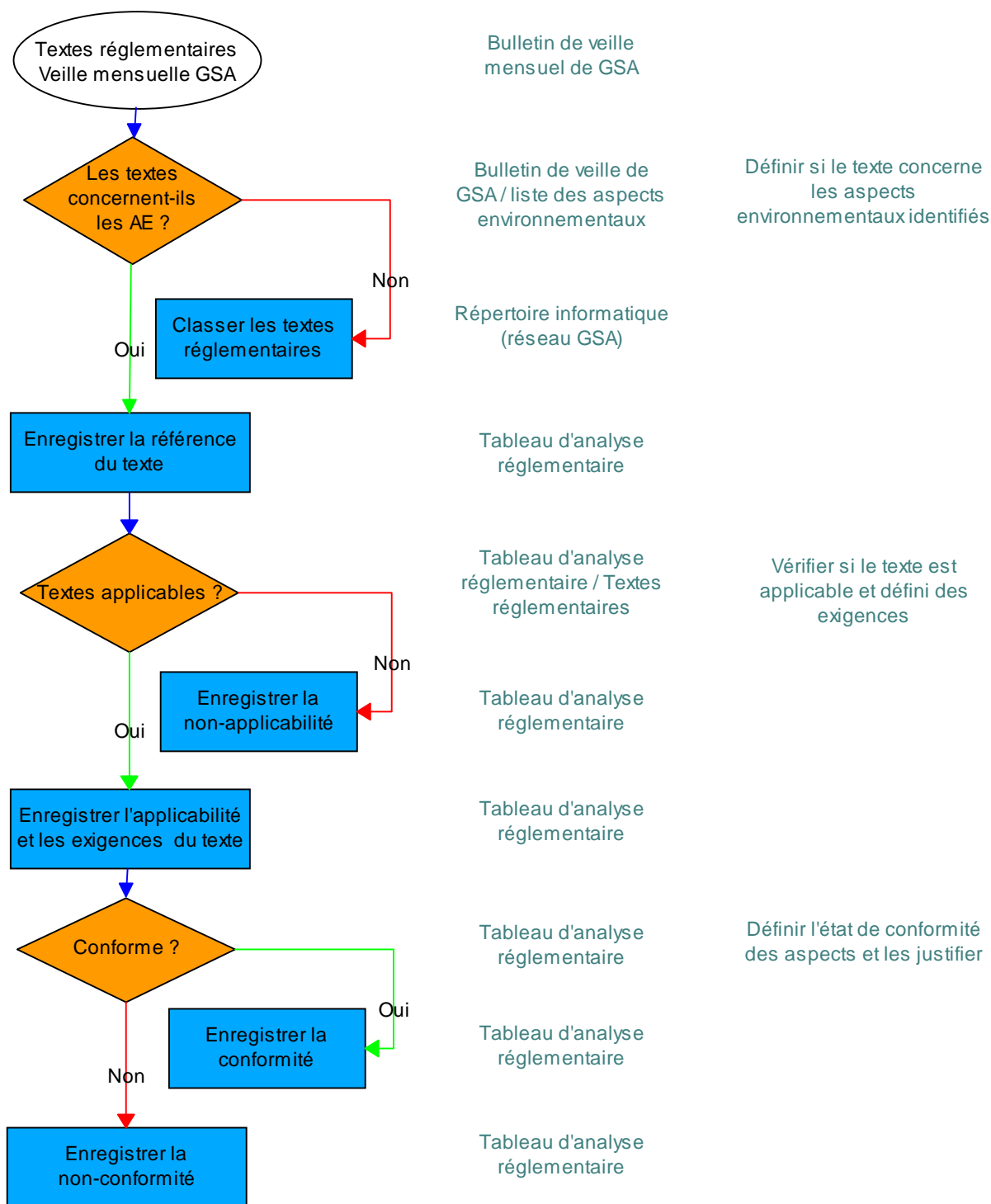
L'analyse réglementaire est mise à jour en fonction des nouveaux textes réglementaires applicables qui sont analysés mensuellement et d'éventuels nouveaux aspects environnementaux identifiés.

Le logigramme à la page suivante décrit le processus de réalisation de l'analyse réglementaire.

*Chapitres de la norme :* - 4.3.2 / 4.5.1

*Documents de référence :* - Tableau d'analyse réglementaire





LOGIGRAMME D'ANALYSE REGLEMENTAIRE





## IV – OBJECTIFS & CIBLES ET PROGRAMME DE MANAGEMENT

Les objectifs et cibles constituent les points de repère de la mise en œuvre de la politique environnementale du site et de son engagement d'amélioration continue. Ceux-ci ont été créés en adéquation avec la politique. Ils sont déclinés dans le programme de management environnemental (PME). Le programme prend en compte les AES de l'analyse environnementale et les NC de l'analyse réglementaire.

Les programmes précisent les dispositions prises pour atteindre les « objectifs et cibles » : la priorité de l'action, le délai, le coût, l'indicateur d'efficacité de l'action, l'avancement sous forme de la roue d'amélioration continue « **PDCA** » (**P**lan : action planifiée / **D**o : action réalisée / **C**heck : vérification de l'efficacité de l'action / **A**ct : validation de l'action ou réétude d'une nouvelle action si la précédente n'est pas efficace).

Ces objectifs et cibles pourront être modifiés en cas de changement dans la politique environnementale. Le PME est revu à minima **tous les ans** durant les revues de direction.

Chapitre de la norme : - 4.3.3. /4.3.4

Document de référence : - Programme de Management de l'Environnement



ETAPES DE L'ISO 14001





## V – STRUCTURE ET RESPONSABILITES

Les acteurs du système de management de l'environnement identifiés sont OC et le ou les auditeur(s) internes. Leur rôle est spécifié dans le chapitre audit.

*Chapitre de la norme :* - 4.4.1

## VI – FORMATION, SENSIBILISATION ET COMPETENCE

### VI-1 FORMATION ET COMPETENCE

L'identification des besoins en formation et compétence est lié aux tâches qui peuvent avoir des IES. Celle-ci est réalisée dans le tableau d'analyse environnementale. Le cas échéant, toute action de formation est planifiée dans le PME.

### VI-2 SENSIBILISATION

Etant responsable du système de management, OC est sensibilisé à :

- l'importance de la conformité à la politique environnementale, aux procédures et aux exigences du SME
- aux impacts environnementaux significatifs
- à son rôle dans le SME
- aux conséquences potentielles des écarts par rapport aux procédures de fonctionnement spécifiées

*Chapitre de la norme :* - 4.4.2

*Document de référence :* - Tableau d'analyse environnementale

## VII – COMMUNICATION

La **communication interne** se réalise naturellement par le fonctionnement du SME d'OC.

La **communication externe** : La décision de communiquer ou non sur les aspects environnementaux significatifs est précisée et revue dans les compte-rendus de revue de direction. La politique environnementale est disponible à la demande au public.

OC enregistre les demandes des **parties intéressées** dans le formulaire « demande à caractère environnementale ». Une demande est jugée pertinente si elle concerne la performance environnementale d'OC. Une partie intéressée est un : « Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale de l'organisme ». Ce sont par exemple : le voisinage, mes amis, l'administration, les représentants d'EDF/GDF, le personnel de magasins, le responsable de la déchetterie...

*Chapitre de la norme :* - 4.4.3. / 4.2.

*Document de référence :* - Formulaire « demande à caractère environnementale »





## VIII – DOCUMENTATION / ENREGISTREMENTS

Ce manuel décrit les éléments clés du SME. A chaque chapitre de ce manuel est listé l'ensemble des procédures et enregistrements nécessaires à la planification, la mise en œuvre, le contrôle et la révision du SME en fonction des chapitres de la norme.

Les enregistrements permettent d'apporter la preuve des actions réalisées et / ou des résultats obtenus pour le SME.

L'annexe 1 liste les documents nécessaires à la mise en œuvre du SME avec leur règle d'entretien.

*Chapitre de la norme :* - 4.4.4. / 4.4.5. / 4.5.3.

*Document de référence :* - Liste des documents du SME (annexe 1)

## IX – MAITRISE OPERATIONNELLE

Les procédures ont été rédigées pour chaque activité liée à des AES. Celles-ci sont rassemblées dans le document « maîtrise opérationnelle / surveillance ». En fait, ce document recueille l'ensemble de mes bonnes pratiques environnementales.

*Chapitre de la norme :* - 4.4.6.

*Document de référence :* - Maîtrise opérationnelle / Surveillance

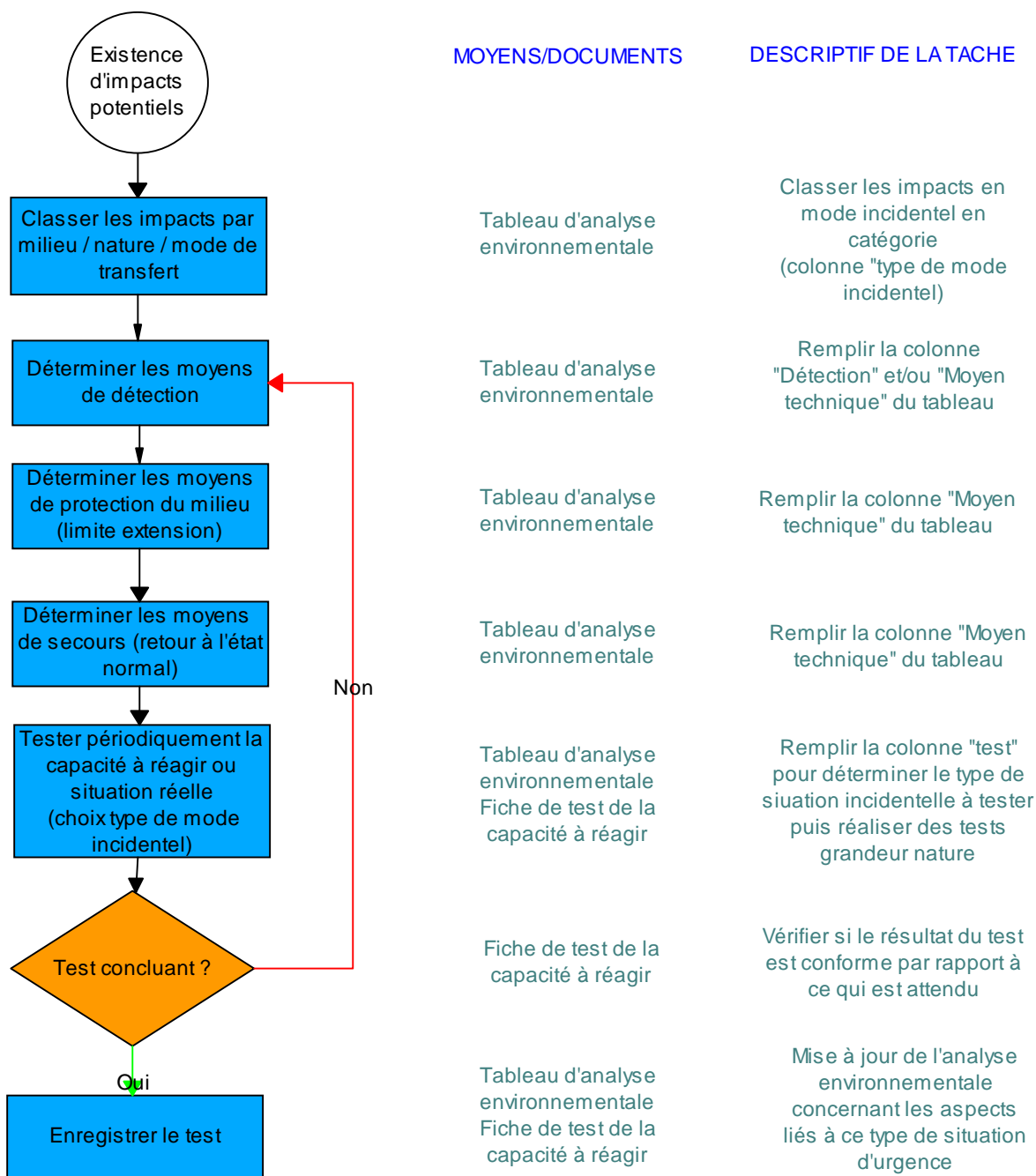
## X – PREVENTION DES SITUATIONS D'URGENCE ET CAPACITE A REAGIR

Le logigramme ci-après décrit le processus de réalisation de la prévention des situations d'urgence et de la capacité à réagir.

*Chapitre de la norme :* - 4.4.7.

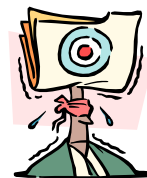
*Document de référence :* - Tableau d'analyse environnementale  
- Fiches de tests de la capacité à réagir





LOGIGRAMME SITUATION D'URGENCE ET CAPACITE A REAGIR





## XI – SURVEILLANCE ET MESURAGE

Les procédures ont été rédigées pour chaque activité liée à des IES. Les moyens et méthodes de surveillance de mes **performances environnementales** sont décrites dans le document « maîtrise opérationnelle / surveillance ».

**La surveillance du SME** par les indicateurs est assurée par le suivi du PME. La surveillance de la **conformité réglementaire** est décrite dans le chapitre « exigences légales ».

*Chapitre de la norme :* - 4.5.1.

*Document de référence :*

- *Tableau d'analyse environnementale*
- *Tableau analyse réglementaire*
- *Maîtrise opérationnelle / Surveillance*

## XII – NON-CONFORMITE, ACTION CORRECTIVE ET ACTION PREVENTIVE

Pour une gestion facilitée, tout écart identifié est intégré immédiatement dans le PME.

Définition d'une non-conformité :

- non respect d'une exigence de la norme ISO 14001
- non respect des exigences du SME
- incident à caractère environnemental

*Chapitre de la norme :* - 4.5.2.

*Document de référence :* - *Programme de Management Environnemental*

## XIV – AUDIT DU SME

Pour auditer le système de management, un auditeur externe est indispensable.

Pour être accepté, l'auditeur doit :

- avoir suivi une formation d'auditeur ou être certifié (ex. ICAE...)
- avoir réalisé au moins un audit durant les 12 derniers mois

L'audit doit permettre de déterminer si une non-conformité est :

- **majeure** : non-conformité qui rend le système de management environnemental inopérant ou inefficace.
- **mineure** : non-conformité qui ne remet pas en cause l'efficacité ou l'efficace du système de management environnemental, mais qui pourrait entraîner des dérives aux conséquences préjudiciables.



Un audit interne doit être réalisé **tous les 2 ans**. Le champs d'audit doit comprendre l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001. Le rapport d'audit doit être sous la forme du rapport d'audit type intégré dans les documents du SME.

*Chapitre de la norme :* - 4.5.2.

*Document de référence :* - Rapport d'audit



## XV – REVUE DE DIRECTION

OC doit réaliser une revue de direction au moins **tous les ans** pour assurer la pertinence et l'efficacité du SME.

Les principaux éléments d'entrée de la revue de direction sont :

- L'état des actions issus des précédentes revues de direction (sauf s'il s'agit de la première revue de direction),
- Les résultats des différents audits réalisés
- L'état des demandes des parties intéressées,
- L'état des non-conformités, des actions correctives et préventives,
- Les résultats obtenus sur les objectifs, cibles et programmes de management environnemental,
- L'état des événements pouvant modifier le SME (exemples : évolution des activités, évolution des exigences légales...)

Les principaux éléments de sortie de la revue de direction sont les décisions et actions relatives :

- A l'amélioration de l'efficacité du SME
- Aux besoins en ressource
- Stratégie de communication externe

Le compte-rendu de la revue est documenté. Ce compte-rendu comporte l'appréciation par OC sur le fait que le « système de management environnemental est toujours approprié, suffisant et efficace ».

*Chapitre de la norme :* - 4.6.

*Document de référence :* - Compte-rendu de revue de Direction

## ANNEXE 1 : Liste des documents du SME :

Chapitre de la norme	Procédure	Documents / Enregistrements	Stockage informatique	Stockage papier contrôlé	Revue	Archivage	Durée de conservation (archivage)
4.1 Exigences générales	Manuel environnemental	>>>	oui	non	annuelle	non	1 an
4.2 Politique	>>>	Politique environnementale signée originale	oui	oui (affichage)	selon revue de direction	Garder version n-1	1 an
4.3.1 Aspects environnementaux	>>>	Tableau d'analyse environnementale	oui	non	annuelle mini.	non	-
	>>>	Légende de l'analyse environnementale	oui	non	Tous les 2 ans	non	-
4.3.2 Exigences légales	>>>	Analyse réglementaire	oui	non	annuelle mini.	non	-
	>>>	Veille mensuelle GSA	Réseau GSA	non	-	non	-
4.3.3 Objectifs et cibles 4.3.4 PME	>>>	PME	oui	non	annuelle mini.	Garder version n-1	1 an
4.4.3 Communication	>>>	Formulaires de demande environnementale	oui	non	-	oui	2 ans
4.4.6 Maîtrise opérationnelle Surveillance et mesurage	Procédure de maîtrise opérationnelle / surveillance	>>>	oui	non	annuelle mini.	non	-
4.4.7 Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir	>>>	Formulaires d'évaluation de la capacité à réagir	oui	non	-	oui	Tous enregistrements depuis le début
4.5.3 Enregistrements	>>>	Indicateurs de performance	oui	non	-	oui	Tous enregistrements depuis le début
	>>>	Page de présentation du SME sur Internet	oui	non	annuelle mini.	non	-
4.5.4 Audit du SME	>>>	Rapport d'audit	oui	non	-	oui	2 ans
4.6 Revue de direction	>>>	Compte-rendus des revues de direction	oui	non	-	oui	2 ans





Principales interactions du SME :  
ANNEXE 2

